

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 juin 2018
Date d'affichage 21 juin 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 16 (+ 11 pouvoirs)
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180629-DEL_18_06_27_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2018

Affichage : 29/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SEPT JUIN à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire,
s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la
présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL,
Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M.
Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme
Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX,
Mme Sylvie FAVRET

Excusés : M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS
(Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Thierry
BODIN), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sophie
DOLLON (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à
Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné Pascal LEVEQUE),
Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER), Mme Dominique
BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à
Philippe GALLAND), M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Mme Sylvie FAVRET), M.
Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination
d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**MISE EN PLACE DE LA FACTURE UNIQUE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

VU le projet de convention établi par le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la mise en
place d'une facturation unique pour les services suivants :

- Multi-Accueil,
- Mercredis Loisirs,
- Restaurant d'enfants et garderie (gestion Centre Communal d'Action Sociale)

CONSIDERANT que le Multi-accueil et les activités « mercredis loisirs » sont des services municipaux,

CONSIDERANT que pour permettre cette mise en œuvre, une convention doit être signée avec le
Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que cette convention fixera les modalités qui permettront au Centre Communal
d'Action Sociale d'encaisser, pour le compte de la commune, les recettes générées par le Multi-Accueil
et les activités « mercredis loisirs » et d'en reverser à cette dernière les sommes correspondantes,

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer la convention relative à la mise en place de la facturation unique avec le Centre Communal d'Action Sociale,
- Emettre les titres de recettes correspondants, et à effectuer toute(s) démarche(s) permettant de mener à bien ce dispositif.

Prend acte que la convention prendra effet au 1^{er} septembre 2018 et sera renouvelée tacitement.

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU